

<u>Niveau d'emploi</u>	<u>Cotation RIFSEEP</u>	<u>Temps de travail</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Catégorie</b> : B</li> <li>- <b>Filière</b> : Sportive</li> <li>- <b>Cadre d'emplois</b> : Educateurs territoriaux des APS</li> </ul>	B2	Régime de 36H30
<u>Situation fonctionnelle</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Réf. hiérarchique</b></li> <li>- <b>Positionnement</b></li> </ul>	Coordinateur des bassins Vous êtes une équipe composée de 8 éducateurs.	
<u>Relations fonctionnelles</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Internes</b></li> <li>- <b>Externes</b></li> </ul>	Relations avec l'ensemble des agents des (personnel administratif, les hôtesse d'accueil, ...)  Relations avec le public lors des horaires de baignades ou lors des activités, Relations avec les enseignants de l'éducation nationale et leurs élèves,	
<u>Mission principale</u>	<b>Vous devez permettre aux différents publics de bénéficier d'un apprentissage adapté à la pratique des activités natatoires. Ainsi, vous conduisez sur le plan technique, pédagogique et éducatif les activités physiques et sportives pour tous les publics en veillant à assurer leur sécurité.</b>	
<u>Activités du poste</u>	<b>Encadrement et animation de séances pédagogiques (aquatiques et terrestres)</b> Elaborer des séances pédagogiques (scolaires et publics divers) Mobiliser et coordonner différents acteurs autour des projets – Travailler en équipe Adapter son intervention en fonction des publics, des niveaux et des capacités d'apprentissage Rendre compte des séances <b>Accueil des publics</b> Assurer l'accueil (groupes, familles, enseignants) Renseigner et conseiller le public sur les activités et l'utilisation du matériel <b>Surveillance et sécurité des activités</b> Participer au maintien de la propreté de l'établissement, vidange technique, ... Contrôler et suivre le matériel Surveiller la qualité de l'eau des bassins S'assurer des conditions d'hygiène et du respect du règlement intérieur Prendre des initiatives en cas d'urgence  <b>Participation à des manifestations exceptionnelles (animations événementielles, à thèmes,)</b>	
<u>Compétences et qualités professionnelles requises</u>	Connaissance du matériel spécifique de l'activité et de sa maintenance Connaissance des règles de sécurité liée au milieu aquatique  Capacité à respecter et faire respecter une réglementation Capacité à respecter une présentation adaptée à l'activité  Qualités pédagogiques évidentes (patience et maîtrise de soi) et capacité à encadrer des groupes Sens des relations humaines et capacité à travailler en partenariat Capacité à s'interroger et à s'ajuster sur la pratique pédagogique Autorité, rigueur et sens de l'organisation Sens du service public	
<u>Observations</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cycle de travail de 4 semaines avec une durée hebdomadaire de 36h30</li> <li>▪ Un roulement sera assuré comportant 1 week-end de travail sur 4</li> </ul> <p>Les plannings des agents sont élaborés en fonction des contraintes imposées par les nécessités de service tenant compte des exigences de surveillance et de sécurité fixée par le POSS (plan d'organisation des secours et de la surveillance) et des règles relatives à l'encadrement des groupes (scolaires...) et des animations mises en œuvre.</p> <p>Le temps de travail correspond à 36h30 sur site dans lesquelles sont incluses des heures de préparation individuelle pour des actions d'enseignement et d'animation. Ils sont indiqués sur les plannings. Ces 36h30 regroupent les missions de surveillance, d'enseignement, d'animation et de préparation.</p> <p>En période de vacances, notamment lorsque les agents n'effectuent que des missions de surveillance les 4 heures de préparation individuelle sont supprimées.</p> <p><u>Heures supplémentaires</u>            Les heures supplémentaires font prioritairement l'objet de récupération pendant les périodes de vacances scolaires, les vidanges et les fermetures techniques.            En dehors de ces périodes, la pose des congés sera examinée en fonction des contraintes de fonctionnement du service et à l'appréciation du directeur de l'équipement.</p>	